Cour d'appel : Pau **Département :** Pyrénées-Atlantiques

Rapport d'activité

Année 2006

Date de publication dans un journal d'annonces légales d'un extrait de la convention constitutive du GIP : publication dans le JAL Sud Ouest le 30 juin 2000

Durée: 6 ans

Date d'expiration : 30 juin 2006

Date de renouvellement : 1^{er} juillet 2006 publication dans le JAL Sud Ouest le 1^{er} juillet

2006

Avenant(s) (notamment pour la transformation du CDAJ en CDAD) : Néant

Nature de la comptabilité : **publique**.

SOMMAIRE

I - FONCTIONNEMENT DU CDAD PA	p. 3
II – OBJECTIFS DES ACTIONS DEVELOPPEES	p. 7
III – Analyse de l'activite et evaluation	p. 9
IV – DESCRIPTIONS DES ACTIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION DES CREDITS DE SUBVENTIONS	p. 18
V – DIFFICULTES RENCONTREES	p. 22
VI – Projets 2007	p. 24
<u>ANNEXE</u>	
1- Analyse des consultations du Barreau de Pau	

2- Analyse des consultations du Barreau de Bayonne

FONCTIONNEMENT DU CDAD 64

I - Les organes statutaires

► L'ASSEMBLEE GENERALE:

24/02/2006 : ✓ Approbation du compte financier 2005 et l'affectation du résultat ;

- ✓ Finalisation du renouvellement du GIP CDAD 64
- ✓ Approbation des conventions avec les professionnels du droit
- ✓ Adhésion des communautés de communes
- ✓ Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire administrative
- ✓ Présentation des nouvelles actions 2006
- ✓ Premier bilan des bons de consultation

<u>11/12/2006</u>: ✓ Propos introductifs du Président;

- ✓ Renouvellement de la convention cadre à caractère juridique avec le Barreau de Bayonne ;
- ✓ Plan de communication avec présentation des affiches, plaquettes et logo du CDAD et du site Internet ;
 - ✓ Attribution des subventions 2006 aux associations ;
- ✓ Bons de consultation (analyse des bons jusqu'au mois d'octobre 2006, nombre de bons à éditer en 2007 et présentation des nouveaux bons 2007);
 - ✓ Réflexion sur un projet d'action en milieu en pénitentiaire ;
 - ✓ Acquisition d'un nouveau matériel informatique,
 - ✓ Etude et adoption de la décision modificative n°1 du budget 2006 ;
 - ✓ Etude du compte de résultat prévisionnel 2007.

➤ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

24/02/2006: ordre du jour identique à celui de l'AG du 24/02/2006.

<u>15/06/2006</u>: ✓ Premier bilan des bons de consultation (1^{er} trimestre)

- ✓ Modification du siège social du CDAD 64 (3 rue Faget de Baure);
- ✓ Renouvellement du GIP CDAD 64;
- ✓ Compte rendu des groupes de travail :
 - Sur le site Internet
 - Plan de communication
- ✓ Présentation du projet sur affiche et logo du CDAD

- ✓ Préparation du budget 2007 ;
- ✓ Virement de crédit (compte 611 vers compte 6064);
- ✓ Adhésion de la commune de Nay et de la communauté de communes de

Lacq.

11/12/2006 : ordre du jour identique à celui de l'AG du 05/12/2005.

➤ LE COMITE INTERPROFESSIONNEL TECHNIQUE DE SUIVI ET DE REFLEXION

- 12/01/2006 : ✓ Définition du travail du Comité technique pour l'année 2006
 - ✓ Constitution de groupes de travail (Communication et site Internet).
 - ✓ Préparation du renouvellement du CDAD PA (conventions, annexe financière)
 - ✓ Préparation des nouvelles conventions avec les professionnels du droit.
 - ✓ Préparation du conseil d'administration et de l'assemblée générale
 - ✓ Projets d'actions 2006
- 13/04/2006 : ✓ Définition du travail du Comité technique pour l'année 2006
 - ✓ Constitution de groupes de travail (Communication et site Internet).
 - ✓ Préparation du renouvellement du CDAD PA (conventions, annexe financière)
 - ✓ Préparation des nouvelles conventions avec les professionnels du droit.
 - ✓ Préparation du conseil d'administration intermédiaire
 - ✓ Etude de la territorialité

31/08/2006: \checkmark Plan de communication :

- Présentation projet plaquette
- Présentation propositions site Internet et choix des prestataires (PJ)
- Projet logo et affiche
- ✓ Modification des bons de consultation pour 2007 (simplification du bon)
- ✓ Localisation des permanences / étude de la territorialité
- ✓ Préparation du prochain conseil d'administration début octobre

II - Les membres du CDAD 64

A- LES MEMBRES DE DROIT

➤ Avec voix délibérative :

Monsieur le Président du TGI de Pau;

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

Monsieur le Président du Conseil Général;

Monsieur le Président de l'Association des Maires ;

Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Pau, en 2006;

Monsieur le Président de la CARPA de Bayonne, en 2006;

Monsieur le Président de la chambre départementale des huissiers de justice ;

Madame la Présidente de la chambre interdépartementale des notaires ;

Monsieur le Président de la chambre départementale des avoués ;

Monsieur le Délégué régional des conciliateurs de justice.

> Avec voix consultative :

Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Bayonne, en 2006, Monsieur le Président de la CARPA de Pau, en 2006.

B- LES MEMBRES ASSOCIES

> Avec voix délibérative :

• BEARN

- → communauté d'agglomération de PAU PYRENEES ;
- \rightarrow ville de LARUNS;
- → ville d'OLORON SAINTE MARIE ;
- \rightarrow ville d'ORTHEZ;
- \rightarrow ville de GURS;
- → Association Paloise d'Aide aux VIctimes et de Médiation (APAVIM) ;
- → Union Départementale des Associations Familiales (UDAF);
- → Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF);

• PAYS BASQUE

- → ville de SAINT JEAN DE LUZ;
- \rightarrow ville d'HENDAYE :
- \rightarrow ville d'ESPELETTE ;
- → Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB).

> Avec voix consultative :

- → Protection judiciaire de la jeunesse
- → Administration pénitentiaire (maison d'arrêt de Pau et de Bayonne)
- \rightarrow Tribunal administratif.

C- LES MEMBRES APPELES

- → Monsieur le Procureur de la République, commissaire du gouvernement ;
- → Monsieur le Trésorier Payeur Général, contrôleur d'état ;
- → Madame le Conseiller près la cour d'appel de Pau en charge du CDAD ;
- → Madame la Responsable du CDAD au barreau de Pau ;
- → Madame l'Inspectrice du trésor public, agent comptable du CDAD.

D - Les autres éléments de fonctionnement

Secrétaire général:

Sans objet

Assistant de justice:

Sans objet

Mise à disposition de personnel par l'un des partenaires du CDAD

Sans objet

Agent de justice

Sans objet

Recrutement de personnel propre au CDAD

Madame Raphaëlle BAIGTS-JURADO (DESS de droit des victimes) en poste depuis le 21 mars 2005.

OBJECTIFS DES ACTIONS DEVELOPPEES

I – Orientation

L'année 2006 a prévu comme principale action de travailler sur un plan de communication destiné d'une part à améliorer l'identification du CDAD sur l'ensemble du département et d'autre part de permettre une meilleure orientation des usagers. Ainsi le CDAD a mis en place des groupes de travail qui ont eu pour mission de mettre en place une campagne d'information par :

- l'entière refonte du site Internet
- la création d'affiches et de plaquettes propres au CDAD 64

S'agissant du site Internet, les relations contractuelles avec le précédent prestataire ont été dénoncées. Le CDAD a choisi une nouvelle formule permettant une plus grande autonomie quant aux modifications et à l'évolution du site.

Adresse du site : http://www.cdad-pyreneesatlantiques.fr

Adresse e-mail: cdad64@wanadoo.fr

II - Consultation

Les consultations sont gratuites pour le citoyen dans les mairies des membres associés :

```
* Pau, en cabinet, en mairie, à la maison du notariat, ou au TGI;
```

- * Lescar;
- * Nay;
- * Mourenx;
- * Morlaàs;
- * Oloron Sainte-Marie;
- * Orthez:
- * Salies de Béarn ;
- * Bayonne,(au TGI);
- * Anglet:
- * Biarritz;
- * Hendaye;
- * Saint-Palais;
- * Saint Jean de Luz;
- * Saint Jean Pied-de-Port;
- * Espelette.

Elles ont également lieu au profit de certaines associations ou organismes :

* Association des propriétaires de Pau ;

- * UDAF à Pau;
- * Point droit des mineurs de Pau ;
- * Commission des mineurs de Bayonne ;
- * Bureau information jeunesse de Bayonne ;
- * Centre d'Information sur les Droits des Femmes de Pau ;
- * Centre de Rétention administrative d'Hendaye (droits des étrangers)

Ces prestations sont réalisées par les auxiliaires de justice du département :

- Avocats : des barreaux de PAU et de BAYONNE ;
- Notaires:
- Huissiers de justice ;
- Avoués.

L'information et l'orientation juridique sont réalisées par le CDAD dans ses locaux sis au :

3, rue Faget-de-Baure 64 034 Pau

Ces locaux sont mis à la disposition du CDAD par le Conseil Général depuis le 01/12/2002.

III – **Médiation**

- > Civile réalisée par :
 - * l'Association Espace Rencontre (AER64);
 - * l'Union Départementale des Association Familiales (UDAF).

➤ Pénale réalisée par :

* l'Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB)

IV - Aide aux victimes

- * l'Association Paloise d'Aide aux VIctimes et de Médiation (APAVIM);
- * l'Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque (ACJPB).

<u>V</u> – <u>Autres</u>

- Financement des consultations des professionnels du droit ;
- Octroi de subventions aux associations membres associés.

VI- Formations

Le personnel du CDAD a participé à des journées de formation :

- au Conseil Général (connaissance des divers services et partenariat institutionnel et associatif)
- Conférence Nationale de prévention et de lutte contre l'Exclusion à Bordeaux « Insertion sociale et insertion professionnelle » (avril 2006)
- Journée de sensibilisation contre les violences conjugales (décembre 2006)

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET EVALUATION

I - Objectifs initialement fixés pour l'année 2006

Le premier axe sera consacré à l'information sur l'accès au droit.

- Développement d'un plan de communication
 - Refonte du site Internet ;
 - Création de plaquettes et affiches propres au CDAD 64
 - Conférence de presse en décembre 2006
- → Participation aux journées « JUSTICE OUVERTE » des 24 et 25 novembre 2006 (atelier accès au droit).

A cette occasion, les professionnels du droit ont assuré durant le samedi 25 novembre des consultations gratuites. Au total 56 personnes ont bénéficié de conseils (28 par avocat ; 18 par notaires ; 10 par huissiers de justice).

- Adhésion de nouveaux membres associés ayant voix consultative :
 - Communauté de communes de Lacq
 - Commune de Nay
- Rencontre avec les officiers juristes de l'armée à l'Ecole des Troupes Aéroportées de Pau (ETAP).

Le second axe sera tourné vers l'aide à l'accès au droit.

- Consultations gratuites avec mise en place des bons administratifs
 - d'avocats :
 - de notaires ;
 - d'huissiers de justice ;
 - d'avoués :
 - de conciliateurs.
- Implication du CDAD auprès des associations partenaires oeuvrant dans le domaine juridique.
- ◆ Information, orientation juridique réalisées par le CDAD dans les locaux d'accueil du public et réponse aux messages adressés par e-mail.

II - Analyse quantitative

Le CDAD 64 a mis en place en 2006 des bons de consultation gratuite afin de permettre une meilleure lisibilité des besoins sur le département.

En effet, l'objectif retenu porte sur la qualité du service rendu aux usagers du service public de l'accès au droit, en terme de délai et de qualité des prestations d'accueil,

d'information et de conseils fournis grâce à l'action du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Pyrénées-Atlantiques.

Pour mesurer la qualité de la réponse apportée, le Ministère a retenu comme indicateur le nombre de personnes ayant accès aux permanences juridiques organisées sous l'impulsion du CDAD par rapport à la population du département.

Ainsi, le bon de consultation traduira la performance du CDAD de manière plus précise. D'une part, il permettra de mesurer le nombre d'habitants ayant accès à de l'information juridique et à une aide aux démarches. D'autre part, il sera l'outil indispensable pour améliorer notre système de permanences juridiques en vue d'une meilleure couverture du département en structures et dispositifs. C'est enfin un instrument budgétaire garantissant la traçabilité de l'action.

Le principe des bons de consultation a été adopté le 23 septembre 2005 et l'année 2006 s'est voulue une année expérimentale.

Le système des bons de consultation a été appliqué par les avocats des Barreaux de Pau et de Bayonne, la Chambre Interdépartementale des Notaires, et la Chambre Départementale des Huissiers. La Chambre des avoués a souhaité continuer à dispenser des consultations sans aucune rémunération.

 1°) Consultations d'auxiliaires de justice pour un total de 1~862 heures 30~minutes:

A- Barreau de PAU : 791 heures 30 minutes.

Le calendrier 2006 prévoyait 791 heures et 30 minutes de permanence. Durant cette période, 1848 bons de consultation ont été rémunérés (soit 36 036,00 euros).

* Analyse du nombre de consultations réalisées (voir graphique)

La fréquentation des permanences reste relativement stable tout au long de l'année entre 173 et 187 consultations par mois. Les chiffres des mois de mai et octobre sont légèrement plus importants dans la mesure où ces 2 mois comptaient une semaine supplémentaire de permanences.

Par ailleurs le faible taux de fréquentation du mois de décembre est du, outre les vacances judiciaires de Noël, à un mouvement de grève du Barreau de Pau.

* Analyse selon les lieux de permanence (voir graphique)

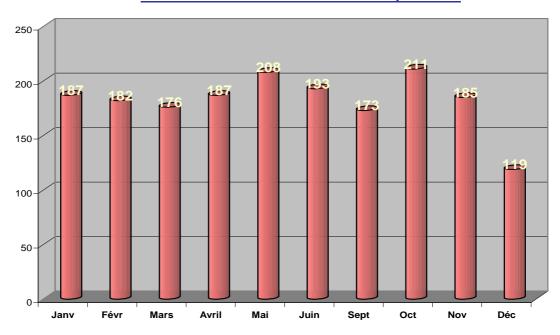
Cette analyse a pour vocation d'étudier la territorialité et donc la pertinence et la cohérence des lieux de permanence.

On constate que 48% des consultations sont réalisées en cabinet. Les permanences en cabinet sont, en effet, beaucoup plus nombreuses que les autres lieux (4 avocats par semaine pendant 2 heures).

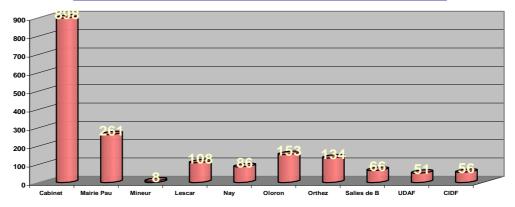
Les écarts entre les consultations dispensées en mairies peuvent s'expliquer soit, par une insuffisance d'information qui sera pallier du fait de la campagne de communication soit, pour des raisons de discrétion liée au problème rencontré.

Barreau de Pau

Nombre de consultations réalisées par mois



Nombre de consultations par lieux de permanences



* Analyse thématique (voir graphique)

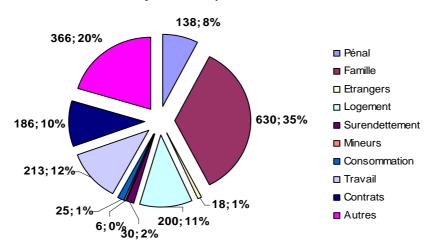
Cette analyse est réalisée sur la base de 1 812 consultations seulement dans la mesure où certains des bons retournés étaient insuffisamment renseignés.

Des questions relatives à la famille (divorce, autorité parentale, pension alimentaire,...) représentent le domaine le plus sollicité (35%). Viennent ensuite, par ordre d'importance, des questions relatives au travail (12%), au logement (11% expulsion locative, baux, construction,...), au contrat (10%) et au pénal (8%). A noter qu'en matière de contrat, les litiges concernant la téléphonie et Internet sont de plus en plus importants.

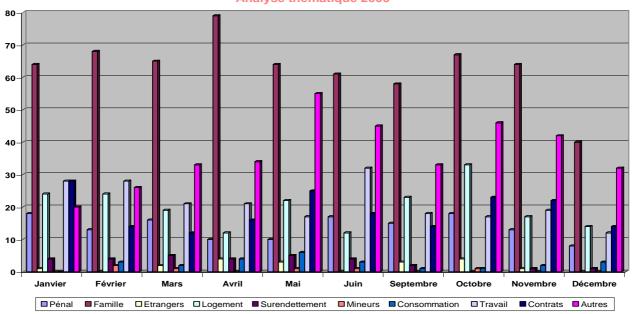
Il faut souligner que 20% des demandes classées dans la catégorie « autres » rassemblent des domaines très divers tels que les problèmes de voisinage, la procédure, le droit fiscal, l'urbanisme, ...

A l'inverse, une part peu importante concerne les mineurs, la consommation, le surendettement et les étrangers.

Analyse thématique Barreau de Pau



Barreau de Pau Analyse thématique 2006



B- Barreau de BAYONNE : 622 heures

Le calendrier 2006 prévoyait 622 heures de permanence. Durant cette période 1 038 bons de consultation ont été rémunérés soit 20 241,00 euros.

* Analyse selon le nombre de consultations mensuelles (voir graphique)

La fréquentation des permanences se révèle légèrement irrégulière tout au long de l'année. Depuis la fin du mois de novembre, le Barreau de Bayonne a suspendu toutes les permanences à la suite d'un mouvement de grève.

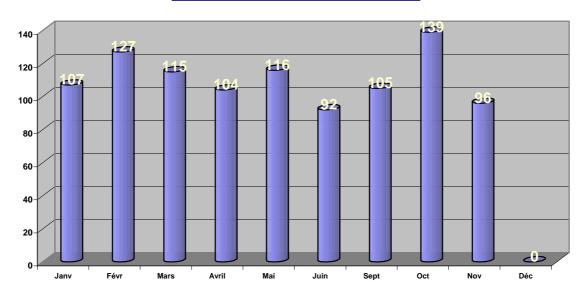
* Analyse selon les lieux de permanences (voir graphique)

56% des consultations ont été réalisées au Palais. Les mairies d'Anglet, de Biarritz, de Saint Jean de Luz et d'Hendaye sont les plus fréquentées et représentent 24% des consultations.

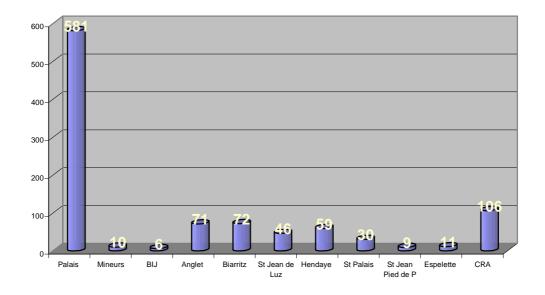
Les mairies de Saint Jean Pied de Port et d'Espelette étant moins fréquentées, il s'agit de s'interroger si l'information relative à l'existence des permanences est suffisamment bien relayée. De même, les permanences pour les mineurs (bureau information jeunesse et commission des mineurs) ne représentent qu'un très faible pourcentage.

Par contre, depuis le mois de janvier 2006, le Barreau de Bayonne a mis en place au Centre de Rétention Administrative d'Hendaye une permanence en matière de droit des étrangers. Cette première année est très positive dans le sens où 106 consultations ont été dispensées soit 10% de la totalité des consultations. Ce chiffre traduit l'utilité de cette action sur la Côte Basque à la limite de la frontière espagnole.

<u>Barreau de Bayonne</u> <u>Nombre de consultations par mois</u>



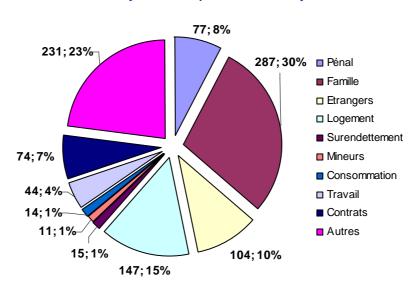
Nombre de consultations par lieux de permanence



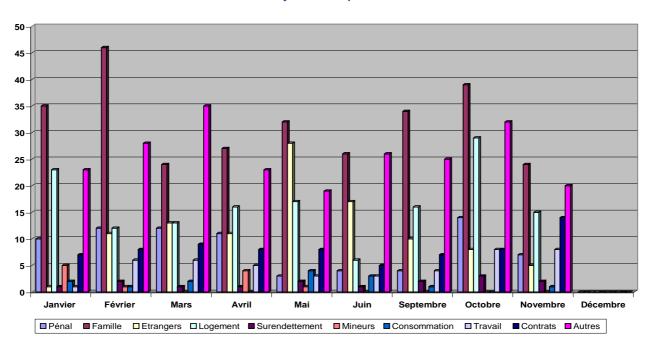
* Analyse thématique (voir graphique)

Cette analyse est réalisée sur la base de 1 006 consultations seulement dans la mesure où certains des bons retournés étaient insuffisamment renseignés. Les questions relatives à la famille restent le domaine le plus sollicité (35%). Sauf en matière de droit des étrangers, les proportions entre domaines restent sensiblement proches des pourcentages applicables au Barreau de Pau.

Analyse thématique Barreau de Bayonne



Barreau de Bayonne Analyse thématique 2006



C- Chambre Interdépartementale des Notaires : 295 heures

Une étude statistique approfondie ne peut être menée, dans la mesure où le système a eu du mal à se mettre en oeuvre. Sur 600 bons de consultation fournis, 318 bons ont été retournés pour paiement au CDAD. Les consultations dispensées, en majorité à la maison du notariat, sont des consultations concernant des donations, des successions, et de l'accession à la propriété, droit de l'urbanisme,...Les chiffres annoncés ne sont pas représentatif de la réalité des consultations effectuées.

250 200 150 100 50 9 13 5 3 2 6 12 0 Anglet Bayonne Biarritz CIN Hendaye Morlaàs Mourenx Oloron Orthez St Jean de Luz

Nombre de consultations Notaires

D- Chambre Départementale des Huissiers de Justice : 134 heures.

La Chambre départementale des huissiers de justice a reçu 400 bons de consultations mais il semble que le système ait du mal à se mettre en œuvre. Une étude statistique ne peut être menée dans la mesure où seulement 22 bons ont été retournés au CDAD pour paiement. Le système a eu du mal à se mettre en place. La Chambre prendra les dispositions nécessaires afin de pallier les difficultés d'organisation. Les chiffres ne sont pas représentatifs de la réalité des consultations menées.

E- Chambre de discipline des avoués : 20 heures.

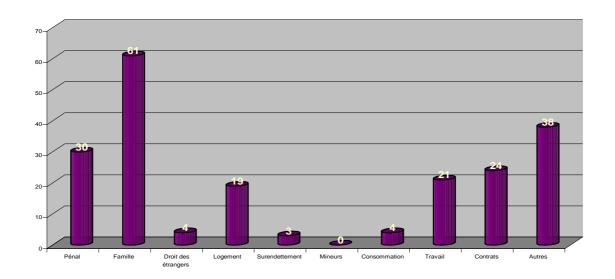
La Chambre de discipline des avoués a choisi de rester sur le principe de l'apport en industrie uniquement et n'a pas bénéficié du système des bons de consultation.

$2^{\circ})$ Information et orientation juridique effectuees dans les locaux $\underline{\text{du CDAD}}$:

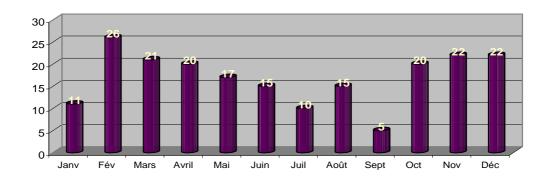
Un total de 204 administrés en recherche d'information et d'orientation juridiques ont fait appel au CDAD soit une activité sensiblement inférieure à 2005 (228)

- 2 saisines par courrier	soit 0.98 %;
- 1 saisine par messagerie électronique	soit 0.5 %;
- 72 saisines par téléphone	soit 35.3 %;
- 129 saisines par visite	soit 63.3 %.

Visites par domaines sollicités



Variation de l'activité mois par mois



Observations : la faible fréquentation des mois de janvier et septembre 2006 s'explique du fait de la fermeture du CDAD pour congés.

Il faut noter, par ailleurs que depuis l'ouverture du Guichet Unique de Greffe (GUG) au TGI de Pau, une grande partie des personnes a été orientée par ce service.

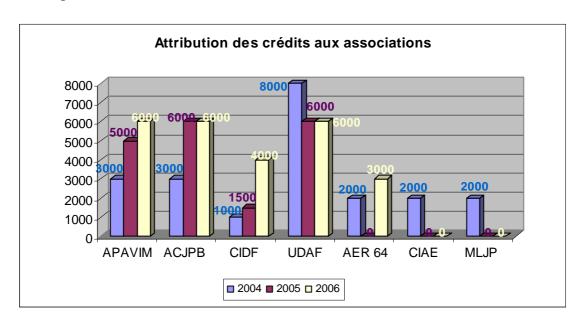
ATTRIBUTION DES CREDITS DE SUBVENTIONS

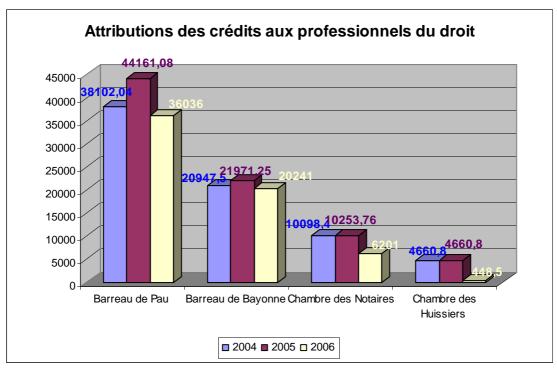
Montant de la subvention allouée par les chefs de cour : **75 000 euros**.

Date de versement sur le compte du CDAD : 31 août 2006.

Financements opérés : (avec le concours des autres subventions versées au CDAD par les partenaires financeurs).

Depuis 2005, les associations partenaires présentent leur demande de subvention dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année avec un rapport d'activité classique et un rapport d'activité spécial sur l'accès au droit.





Dans le cadre des conventions signées avec les partenaires associatifs, les associations se sont engagées à fournir un rapport d'activité général et un rapport d'activité relatif à l'accès au droit. Ce dernier permet de justifier les aides apportées par le CDAD 64. Les conventions ont été reconduites pour 3 ans à l'occasion du renouvellement du CDAD.

APAVIM : Association Paloise d'Aide aux VIctimes et de Médiation

Nature des actions de l'APAVIM relative à l'accès au droit :

L'APAVIM participe régulièrement aux rencontres du CDAD. L'association est membre associé et dispose d'une voix délibérative au sein de l'assemblée générale.

L'association a participé au forum organisé en novembre 2005. Lors de cette journée, l'Apavim a présenté outre sa mission générale, son action plus spécifique en faveur des personnes âgées.

- ➤ De manière généraliste, la subvention du CDAD 64 versée à l'APAVIM favorise l'accès au droit des personnes les plus démunies qui s'adressent à une structure associative, avant de pouvoir effectuer des démarches officielles auprès des organismes de droit.
- Mise en place d'une action ciblée auprès des personnes âgées :

Un état des lieux a mis à jour le peu de relais de proximité dans les domaines du droit auxquels peuvent s'adresser les personnes âgées. Un échantillon représentatif des maisons de retraite (privées, publiques, de petites capacités et plus importantes...) sera listé.

Une mise à disposition, également périodique, pour les personnes âgées à domicile et pour leur famille, se mettra en place au cours de l'année.

Extrait du rapport d'activité 2005 de l'APAVIM

« Les maltraitances aux personnes âgées.

Rencontrées moins fréquemment, les situations de maltraitances au personnes âgées n'exigent pas moins une intervention délicate compte tenu de la particulière vulnérabilité de la victime et de la position particulière des protagonistes. Souvent la personne âgées, qui a perdu son autonomie et qui fait l'objet de maltraitance de la part de son descendant, se situe dans un rapport de protection vis à vis de l'auteur ou n'a pas les moyens de s'opposer à son agresseur, le lien affectif à ce dernier pouvant interdire le dévoilement. Confinées à l'espace de privées, ces situations sont très peu dévoilées, car elles requièrent des intervenants déjà en place, une sensibilisation au phénomène et une vigilance éclairée autour des signes ou des facteurs de risque.

Ainsi la réunion des intervenants et référents sociaux auprès de la personne âgée et de sa famille, permet l'évaluation, une action commune et concertée. Cette approche pluridisciplinaire met en relief les différentes contraintes liées à la situation (santé, hébergement, capacité de gestion). »

ACJPB : Association de Contrôle Judiciaire du Pays Basque

L'ACJPB participe régulièrement aux rencontres du CDAD. L'association est membre associé et dispose d'une voix délibérative au sein de l'assemblée générale.

Nature des actions de l'ACJPB relative à l'accès au droit :

L'action juridique à mettre en œuvre par l'ACJPB, se décompose en cinq volets :

- l'information,
- la médiation pénale,
- la médiation familiale,
- l'accompagnement des familles à l'institut médico-légal de Bayonne,
- l'accompagnement des victimes lors des comparutions immédiates, et ce en liaison avec les avocats du barreau de Bayonne.

Par ailleurs, l'ACJPB a mis en place une action en direction des jeunes scolarisés intitulé : « Projet d'action d'éducation citoyenneté et prévention de la violence » Objectifs principaux de l'action :

- Faire connaître l'association de manière générale
 - L'intervention proposée s'adapte aux demandes formulées par les établissements.

Il peut s'agir de thèmes généraux tels que :

- o la notion de respect,
- o l'incivilité,
- o la délinquance,
- o les droits de l'enfant
- o la justice pénale (acteurs, procédure, sanctions,...)
- o la justice pénales des mineurs (protection de l'enfance en danger, sanction de l'enfance délinquante.

Il peut s'agir de thèmes plus spécifiques tels que :

- o atteintes aux personnes
- o violences sexistes, sexuelles
- o législation relative à la propriété intellectuelle (piratage sur Internet, copies,...)
- o infraction liée à la circulation routière
- o les violences familiales

CIDF: Centre d'Information sur les Droits des Femmes

Nature des actions du CIDF relative à l'accès au droit :

- organisation d'un colloque franco marocain « la Moudawana » nouveau code de la famille au Maroc et ses conséquences en France en direction des professionnels du droit.
- Mise en place des sessions de sensibilisation en direction des familles et des professionnels sur des questions de l'interculturalité et à l'accès au droit dans un

contexte d'immigration. Constitution d'un fonds documentaire spécialisé. Mise en place d'un appui technique à destination des professionnels d'Aquitaine en la matière.

- Mise en place du projet « Facilite l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes immigrées ou issues de l'immigration » :
 - constitution d'un pôle de documentation spécialisée,
 - accueil, information et orientation des familles,
 - mise en place d'un appui technique aux professionnels de la région Aquitaine,
 - sensibilisation de professionnels et de familles.
- actions de sensibilisation sur les violences conjugales (à Bayonne en direction des travailleurs sociaux et des personnels de la police).
- Poursuites des permanences juridiques dans le cadre du Service Prévention Accompagnement Prostitution sur l'agglomération Bayonne/Anglet/Biarritz.
- Actions de soutien à la fonction parentale (organisation d'information collective, de groupe de travail,...)
- Action de prévention des violences sexistes en milieu scolaire (Pays basque)
- Interventions juridiques collectives au Centre social de Mourenx,

Projets d'actions:

- en milieu scolaire : actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté
- propositions d'interventions collectives portant sur les différentes réformes du droit de la famille.

AER 64: Association Espace Rencontre 64

Nature des actions de l'AER 64 relative à l'accès au droit :

- permanences au TGI de Pau pour la médiation familiale,
- entretiens gratuits d'information sur la médiation familiale (possibilités d'accéder ce service en amont de toute procédure judiciaire)
- entretiens gratuits de personnes orientées vers l'association à fins d'évaluer les démarches à entreprendre pour résoudre un conflit.

UDAF : Union départementale des Associations Familiales

Nature des actions de l'UDAF relative à l'accès au droit :

L'action juridique à mettre en œuvre par l'UDAF se compose de trois volets :

- l'information,
- l'orientation,
- la consultation.

DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

I – Difficultés rencontrées

➤ Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

A l'occasion du renouvellement du CDAD, la Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz a fait savoir qu'elle ne pouvait plus faire partie du CDAD. Cela posait une difficulté dans la mesure où une importante partie du financement des actions du Pays Basque reposait sur cette participation financière. La réponse apportée par le Président BOROTRA était la suivante : « ... je vous informe que nos impératifs budgétaires nous obligent à limiter nos contributions aux seuls organismes ayant un lien direct avec les compétences communautaires... ».

➤ Préfecture

Le renouvellement du CDAD a été l'occasion d'éclaircir également la position de la Préfecture. Celle-ci avait refusé dans un premier temps de participer financièrement aux motifs que « l'application du nouveau cadre budgétaire consécutif à la mise en œuvre de la LOLF a profondément réformé les règles de gestion et de comptabilité des crédits « politique de la ville ». Les crédits relevant donc précédemment du fonds interministériel à la ville sont désormais mobilisés pour la mise en place du programme « équité sociale et territoriale » et dotés d'un budget opérationnel. La dotation allouée à ce titre en 2006 et qui enregistre une hausse substantielle due en partie à la prise en compte des financements liés aux mesures annoncées par le Premier Ministre, le 8 novembre 2005, à propos des banlieues sera intégralement reversée aux GIP/DSU des contrats de ville des agglomérations de Pau et de Bayonne. »

La Préfecture nous invitait donc à déposer un dossier auprès des GIP/DSU. Mais il paraissait difficile de déposer une demande de subvention auprès d'un organisme dont la structure juridique était identique au CDAD.

En tout état de cause la réponse du GIP/DSU de Bayonne était de confirmer la position de la Préfecture selon laquelle, « les crédits contractualisés de la politique de la ville n'ont pas vocation à financer le fonctionnement d'une structure, quelle qu'elle soit mai de soutenir les projets sur des thématiques et des territoires définis comme prioritaires. »

➤ Mise en œuvre des bons de consultation

Pour répondre correctement aux objectifs fixés par la LOLF et pour mesurer la qualité de la réponse apportée, le Ministère a retenu comme indicateur le nombre de personnes ayant accès aux permanences juridiques organisées sous l'impulsion du CDAD par rapport à la population du département.

Le CDAD a donc opté pour la solution des bons de consultation gratuite. Cette initiative a pour volonté de mettre en évidence la qualité du service rendu aux usagers du service public de l'accès au droit en terme de délai et de qualité des prestations d'accueil, d'informations et de conseils fournis.

Cette mise en place a connu quelques difficultés d'une part au moment de l'acceptation du principe par la réticence des professionnels du droit et d'autre part, sur les modalités d'organisation.

Des critiques constructives ont permis de mettre en évidence la lourdeur du questionnaire (absence d'anonymat, répétition des informations,...).

Par ailleurs, certains professionnels du droit ont eu du mal à intégrer le système et les chiffres ne permettent pas de faire une étude détaillée de la qualité des prestations fournies. Les chiffres annoncés ne sont donc pas représentatifs de la réalité des actions menées.

II – Solutions envisagées et/ou adoptées

▶ Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

La communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz avait répondu par la négative à la demande de participation financière au titre de l'année 2006. A la suite d'une rencontre au mois d'octobre avec le Président, le Sénateur Maire Borotra informe le CDAD que la compétence de la Communauté d'agglomération n'est pas étendue à la compétence sociale ; c'est donc en ce sens que la demande de subvention a été rejetée. Pour autant, Monsieur Borotra précise qu'exceptionnellement la CABAB participera au financement à hauteur de 16 000 euros mais qu'à compter de 2007 la subvention devra être ventilée vers les trois communes. Messieurs Grenet et Villenave, respectivement maires de Bayonne et Anglet ont répondu dans le même sens que Monsieur Borotra.

▶ Préfecture

La Préfecture a finalement accordé au CDAD une enveloppe de 10 000,00€ en octobre 2006. Celle-ci tient à souligner que la participation n'est toutefois pas acquise définitivement dans le mesure où la Préfecture ne finance en principe que des actions et non du fonctionnement ; Par ailleurs, dès 2007, la marge de manœuvre sera réduite puisque le financement d'action passera désormais par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et la priorité sera donnée aux quartiers prioritaires.

➤ Mise en œuvre des bons de consultation

Sur les 5 000 bons édités, seulement 3 227 ont été utilisés. Pour pallier les difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en œuvre des bons, les professionnels du droit se sont engagés à remédier au problème d'organisation et de distribution des bons ;

Par ailleurs, le CDAD a pris en considération les remarques des utilisateurs et a simplifié la forme du bon et allégé les renseignements.

III– Points positifs

➤ Comité Interprofessionnel Technique de Suivi et de Réflexion :

Ce comité crée en 2004 est un vrai succès dans la même mesure où il permet au bureau de se réunir très régulièrement et faire avancer les projets en cours. Le comité s'est réuni à trois reprises en 2006. Ces réunions ont eu pour finalité de préparer les réunions institutionnelles du CDAD.

> Plan de communication :

Cette année 2006 avait pour objectif de créer un plan de communication. Malgré des difficultés tenant au choix d'un groupe d'étudiants en BTS pour nous aider sur ce projet, les objectifs ont été tenus.

Le site Internet avance de manière significative et le site sera soumis dès le début 2007 au contrôle du Ministère de la Justice et plus précisément du SCICOM.

S'agissant des affiches et des plaquettes, en partenariat avec l'Association des maires, le CDAD va acheminer près de 1 200 affiches et 10 000 plaquettes vers toutes les communes du département et une liste des destinataires de ces documents est en cours (les Juridictions du département, la Préfecture, le Conseil général, les associations partenaires, les associations à caractère juridique et social, les Maisons de la Solidarité Départementale, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ...)

Projets 2007

I- Maintien et renforcement des actions en place :

- ➤ Prise en charge des prestations des auxiliaires de justices lors des permanences gratuites. Le CDAD finance désormais les prestations des auxiliaires de justice par le biais des bons de consultation. Compte tenu de l'ampleur de la demande et de l'élargissement des lieux de permanences (Centre de rétention d'Hendaye) le nombre de bons à éditer devra être estimé à la hausse et atteindra certainement les 6 000 bons soit 117 000 euros pour satisfaire la demande.
- Amélioration des bons administratifs de consultation. Déjà le CDAD 64 tire quelques enseignements de la mise en place de ces bons (lourdeur administrative, rubriques à modifier,...). L'année 2006 est une année expérimentale et dès 2007 des aménagements seront apportés.

- ➤ Implication des auprès des associations partenaires qui oeuvrent dans le domaine de l'accès au droit et en direction des populations ciblées telles que les personnes étrangères (CIDF), les femmes (CIDF), les jeunes (ACJPB) et les personnes âgées (APAVIM).
 - ➤ Valorisation du plan de communication :
 - Développement du site Internet
 - Optimisation de la diffusion du plan de communication
 - Elargissement du support de communication
- ➤ Consolidation et développement des relations avec les divers partenaires (mairies, maison de la solidarité départementale,...)

II- Projets d'action

- ➤ Le CDAD propose d'élargir ses actions vers de nouveaux partenaires (collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales,...) et notamment de réfléchir sur un projet d'action en milieu pénitentiaire dès la rentrée 2007.
- ➤ Le développement des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits ou des litiges.
 - > Réflexion sur une action en milieu pénitentiaire
 - > Equilibrage de la territorialité
- ➤ Au niveau administratif, consolidation des indicateurs d'évaluation sur les prestations rendues par les auxiliaires de justice, les associations, le CDAD lui-même en relation avec ses partenaires.

Le Président du CDAD des PA Marc POUYSSEGUR